

Compte rendu de la séance du 17 mai 2022

Présents : *André VAURS, GARDAIS Jean-Luc, SERIEYSSOL Claire, VAURS Hervé, FRIC Nadine, ARNAL Jean-Marc, PUECH Jean-Louis, PUECH Divya, BUISSON Laurent, PUECH Gilles, DELBAS ROUME Caroline.*

Absent excusé : /

Secrétaire(s) de la séance :
Claire SERIEYSSOL

Ordre du jour :

- Achat terrain Sonia COSTE ;
- Plan de financement travaux école ;
- Tarif de l'eau et de l'assainissement ;
- Convention vente eau ;
- Divers.

DELIBÉRATIONS :

Objet: EMPRUNT CACF - TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE A L'ÉCOLE - DE 018 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux à l'école, il convient de prévoir le plan de financement.

Le montant des travaux est d'environ 150 000 € HT.

Les subventions attendues sont :

- DETR 30 % (en attente arrêté attributif) ;
- Région AURA 35 % (en attente arrêté attributif) ;
- Conseil Départemental 15 % (en attente arrêté attributif) ;

Monsieur le Maire a contacté plusieurs banques pour un prêt court terme sur 2 ans en attente du versement des subventions et du versement du FCTVA (2023).

Monsieur le Maire propose ainsi d'emprunter 120 000 € au Crédit Agricole Centre France offrant la meilleure proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'emprunter 120 000 € sur 2 ans ;
- de réaliser cet emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France aux conditions suivantes :
 - montant 120 000 €
 - taux 0,57 %
 - frais de dossier 120 €
 - prélèvement du capital in fine
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

Objet : ACHAT TERRAIN Mme SONIA COSTE - DE 019 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que deux parcelles situées à côté du cimetière communal sont susceptibles d'être intéressantes pour la commune.

La première d'une superficie de 447 m² cadastrée A 1385 pourrait servir à l'agrandissement futur du cimetière communal.

La deuxième d'une superficie de 681 m² cadastrée A 1374 est en état de verger et pourrait être aménagée en verger conservatoire et espace public.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Mme Sonia COSTE propriétaire des terrains et qu'elle serait d'accord pour la vente.

Un accord de prix a été trouvé à 5,50 € le m², soit un coût total de 6 204 € (447 m² + 681 m² = 1 128 m² x 5,50 € le m²).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer de nouveau sur cette acquisition, sachant que cet achat potentiel a déjà été discuté et donc budgétisé.

Après débat le Conseil Municipal décide :

-d'acquérir ces deux parcelles au prix de 5,50 € le m² ;

-de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet achat auprès de l'office notarial situé 1 avenue Lucie Colomb à Montsalvy ;

Objet : ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE A LACAZE (COMPLEMENT) - DE 020 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 27 900,00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 3 décembre 2020, avec effet au 1er janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 6 975,00 € à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours ;
- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Objet : REVISION DES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT ADMINISTRES - DE 021 2022

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un rapport qu'il a rédigé sur le service eau et assainissement. Ce rapport a été envoyé aux conseillers avant la réunion afin d'engager une réflexion et un débat sur les tarifs de vente de l'eau mais aussi sur la gestion de ce service dans le futur.

Monsieur le Maire a complété son rapport par une comparaison des tarifs pratiqués par 10 communes alentours et il en ressort que la commune de Lacapelle Del Fraisse se classe plutôt dans les communes où les tarifs sont les plus bas.

Une augmentation des tarifs permettrait de palier aux frais de production qui augmentent régulièrement.

Monsieur le Maire propose une révision des tarifs eau et assainissement appliqués par la commune et ainsi de se conformer aux textes de lois qui prévoient que :

- la part fixe (abonnement) ne doit pas représenter plus de 40 % de la facture eau ;
- que le nombre de tranches tarifaires (part variable) doit être limité ;

Le Conseil Municipal après débat et différentes simulations décide :

- que la part fixe (abonnement au service de l'eau) passe de 80 € à 70 € par an et par compteur ;
- que la part variable soit divisée en 2 tranches :
 - de 0 à 500 m³ : 0,90 € le m³
 - + de 500 m³ : 0,70 € le m³

Ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2023.

Les tarifs assainissement seront étudiés lors d'une prochaine réunion.

Objet : TARIF EAU - VENTE EN GROS AUX COMMUNES - DE 022 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut prévoir de signer une convention de vente d'eau en gros avec les communes qui nous sollicitent pour leur fournir de l'eau.

Cette convention fixe les conditions de fonctionnement de la vente d'eau et notamment le prix du m³. Un calcul du coût de fonctionnement sur 2021 du réseau AEP de Lacapelle Del Fraisse fait ressortir, frais de fonctionnement + amortissements (provisions) de 1,18 € le m³.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que ce prix de vente aux autres communes est très important puisqu'il déterminera la base de calcul des tarifs intercommunaux. Il doit donc être le plus réaliste possible.

Le Conseil Municipal après débat décide :

- de fixer le prix du m³ d'eau vendu en gros aux communes à 1,15 € ;
- de préparer la convention avec quelques modifications et la soumettre aux communes concernées ;
- d'appliquer ce nouveau tarif à compter du 01/01/2023.

AUTRES SUJETS ABORDÉS :

Mur du cimetière :

Le mur qui délimite l'ancien et le nouveau cimetière est très abîmé et menace de tomber. Ce mur n'ayant plus d'intérêt il pourrait être supprimé par l'agent municipal. Avis favorable du Conseil Municipal.

Location résidence Les Narcisses :

Un des T2 de la résidence est libre à la location. Pour rester dans l'esprit de résidence seniors souhaité par le conseil municipal, une annonce a été diffusée sur internet afin d'élargir les chances d'accueillir un senior.

Une personne seule de 70 ans a fait acte de candidature et les documents pour la demande de location ont été envoyés par courrier postal à la mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette candidature.

Avis favorable sous réserve de la signature du contrat de location.

Travaux de rénovation énergétique à l'école :

Rappel :

Le projet s'élève à 150 000 € HT

Le financement :

- DETR 30 %
- Région AURA 35 %
- Conseil Départemental 15 %

Les arrêtés attributifs n'ont pas encore été reçus.

Ces subventions seront perçues en 2022 pour certaines et en 2023 pour le Département. Afin de financer ce projet un emprunt court terme de 2 ans pourrait être contracté après consultation des banques.

Les travaux ont débuté côté Nord par l'isolation par l'extérieur et avancent bien.

Concernant la couverture, les travaux n'ont pas commencé et bloquent un peu la suite.

Chapiteau :

Le chapiteau (7x7) qui avait été prêté à l'association de foot le 23/04/2022 a été complètement renversé par des rafales de vent et est inutilisable en non réparable (bâche percée et tubes pliés). Une déclaration de sinistre a été ouverte auprès de l'assureur. La question se pose de remplacer ce matériel ou d'utiliser uniquement le grand. Dans l'immédiat le Conseil Municipal n'envisage pas 1 autre achat.

La fibre :

La partie du bourg de Lacapelle sera raccordable sous peu.

Concernant la partie Lacaze le raccordement semble un peu plus compliqué puisque la fibre descend de vers Lafeuillade, au lieu-dit Granouillère or sur ce secteur il y a un projet d'enfouissement de réseaux avec plantation de poteaux.

Ce projet d'enfouissement n'est pas prêt techniquement, n'est pas chiffré et n'est pas non plus budgété. Monsieur le Maire a conseillé l'entreprise Eiffage de contacter la commune de concernée pour qu'elle autorise l'installation de poteaux provisoirement. Monsieur le Maire suivra l'avancée de ce dossier et au besoin contactera le Maire de Lafeuillade.

Départ en retraite agent communal :

Monsieur le Maire annonce le départ à la retraite au 31/07/2022 de Geneviève VAURS qui occupe les fonction d'ATSEM. Une publicité sera diffusée sur le site emploi territorial d'ici quelques jours.

Cant'Adear :

Monsieur le Maire a été sollicité par un chargé de mission de la chambre d'agriculture qui à travers le projet CANT'ADEAR recherche auprès des communes et des particuliers du terrain libre pour aider à l'installation d'une personne en reconversion ou qui voudrait s'installer en maraîchage ou autre. Ce projet est sans engagement pour la commune, il nécessite un simple accompagnement.